



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 juin 2019  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 4 juin 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres sur la question, je tiens à appeler une nouvelle fois votre attention sur ce qui suit :

Des membres du Conseil de sécurité, notamment ceux de l'Occident, à commencer par les États-Unis d'Amérique, véhiculent de fausses informations selon lesquelles l'Armée arabe syrienne et ses alliés auraient visé des cibles et des installations civiles dans la province d'Idlib et ailleurs. Il est vivement déplorable que des fonctionnaires du Secrétariat agissent de façon peu professionnelle en participant à ce processus qui consiste essentiellement à induire en erreur l'opinion publique mondiale afin de protéger le Front el-Nosra, organisation terroriste figurant sur la Liste établie par le Conseil de sécurité.

Le rôle de la partie turque, à savoir fournir une protection au Front el-Nosra, auteur de nombreux méfaits, qui est passé sous silence dans les communiqués et les informations diffusés, ne sert qu'à occulter les crimes que ce régime commet contre la Syrie, ses violations constantes des résolutions du Conseil de sécurité et le sanctuaire qu'il accorde aux groupes terroristes, quel que soit le prix. Les attaques menées par les groupes terroristes ont entraîné la destruction d'un grand nombre d'infrastructures et la mort de dizaines, voire de centaines de civils innocents au cours des mois écoulés. Sont indiqués ci-après quelques-uns des crimes perpétrés par les groupes terroristes ces derniers jours :

Les groupes terroristes armés continuent de mener des attaques contre des zones résidentielles paisibles en République arabe syrienne. Le 29 mai, ils ont visé la localité de Qoumhané à l'aide de plusieurs roquettes, tuant une femme et blessant cinq autres civils. Le 26 mai, ils avaient tiré 22 roquettes sur la ville de Sqeïlibiyé, faisant deux blessés parmi les civils. Ils avaient également tiré plusieurs roquettes depuis la localité de Kafr Zeïta sur des habitants de la ville de Mohradé. Le 25 mai, les groupes terroristes avaient tiré plusieurs obus sur les habitations du village de Balhasin el-Wala, dans le nord de Hama ; une femme et un enfant ont été grièvement blessés. Le même jour, ils avaient déjà tiré des roquettes sur les quartiers résidentiels de Sqeïlibiyé et la localité de Aïn el-Kroum, ce qui a endommagé plusieurs habitations.

Ces groupes ont également tiré de nombreuses roquettes sur les villes de Salhab et de Sqeïlibiyé, blessant un homme et une femme. Le 31 mai, cinq civils ont été blessés lorsque des groupes terroristes déployés dans des villages situés dans le nord



de Hama et dans le sud d'Edleb ont tiré des roquettes sur les quartiers résidentiels de Qoumhané.

Le 1<sup>er</sup> juin, les groupes terroristes ont visé à l'aide de roquettes les localités de Qalaat el-Madiq, Kourkat et Chatha, dans le nord-ouest de Hama, ce qui a entraîné des dommages matériels.

Ces agissements terroristes ne dissuaderont en rien la République arabe syrienne de continuer de combattre le terrorisme et de s'employer à rétablir la sécurité et la stabilité au profit du peuple syrien, ainsi qu'à reconstruire ce qu'ont détruit les terroristes, leurs alliés et ceux qui les financent et les appuient.

La République arabe syrienne demande au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de condamner immédiatement et vigoureusement cette escalade terroriste, qui vise des habitants sans défense, et d'appuyer l'État syrien dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Elle exhorte le Conseil à assumer ses responsabilités sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité internationales et à prendre des mesures dissuasives et punitives à l'encontre des régimes et des États qui soutiennent et financent le terrorisme, en application de ses résolutions sur la question, notamment les résolutions [2170 \(2014\)](#), [2178 \(2014\)](#), [2199 \(2015\)](#) et [2253 \(2015\)](#). Elle souligne que si certains États occidentaux empêchaient le Conseil de sécurité de condamner ces crimes terroristes, cela donnerait à penser aux terroristes et aux régimes qui les soutiennent qu'ils peuvent poursuivre leurs actes terroristes et leurs crimes contre le peuple syrien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**